

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2026**

2 août 2024
Français
Original : anglais

Deuxième session
Genève, 22 juillet-2 août 2024

Science nucléaire au service d'un développement durable

Déclaration commune des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Côte d'Ivoire, Danemark, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Indonésie, Islande, Japon, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Malawi, Maroc, Mexique, Nigéria, Pays-Bas (Royaume des), République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Singapour, Thaïlande et Türkiye

1. Nos pays vouent tous un attachement profond au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à ses trois piliers qui se renforcent mutuellement, à savoir le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de la science et de la technologie nucléaires. Chacun de ces trois piliers présente des avantages pour tous les États parties au Traité sur la non-prolifération, et tous les États parties peuvent contribuer à chacun d'entre eux. Dans ce contexte, nous souhaitons souligner le rôle crucial que joue le Traité dans la promotion de l'utilisation pacifique de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques (« utilisations pacifiques ») et insister sur notre engagement à réaliser son potentiel de promotion d'un développement durable dans le monde.
2. Conformément à cet engagement, nous rappelons l'importance et la nécessité d'une attention politique soutenue, au plus haut niveau, et d'une participation aux activités de promotion des utilisations pacifiques, et qu'il faut faire en sorte que les avantages qui en découlent profitent à ceux qui en ont le plus besoin et aux régions qui se heurtent le plus à l'insuffisance des ressources, au manque de moyens et à d'autres obstacles à l'accès aux avantages des utilisations pacifiques, comme prévu à l'article IV du Traité sur la non-prolifération.
3. Nous soulignons le rôle important que joue le Traité sur la non-prolifération dans la défense du droit inaliénable de toutes les Parties au Traité de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, sans discrimination et conformément aux dispositions des articles premier, II, III et IV du Traité.



4. Nous sommes convaincus que le Traité sur la non-prolifération favorise le développement d'utilisations pacifiques en créant un cadre de confiance et de coopération qui facilite « un échange aussi large que possible d'équipement, de matières et de renseignements scientifiques et technologiques » en vue des utilisations pacifiques.

5. Depuis l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération en 1970, les applications scientifiques et technologiques nucléaires et liées au nucléaire, qui peuvent contribuer à relever les défis mondiaux et à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU, se sont considérablement multipliées et la coopération dans ces domaines se développe.

6. Nous constatons à cet égard que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) mène également de plus en plus de travaux visant à aider ses États membres à appliquer les utilisations pacifiques, en particulier dans les domaines liés à la sécurité alimentaire, à la salubrité des aliments, à la gestion des ressources en eau, à l'amélioration de la santé des humains et des animaux, à la préservation du patrimoine culturel, à l'optimisation des processus industriels, à la satisfaction des besoins en énergie et à la surveillance des effets des changements climatiques, ainsi qu'à l'atténuation de leurs conséquences et à l'adaptation à ces dernières.

7. Nous prenons également note de l'engagement de l'AIEA et de son Directeur général de faire progresser ces efforts au moyen d'initiatives phares visant à élargir l'accès aux utilisations pacifiques dans les pays en développement, pour favoriser la réalisation des objectifs de développement durable, notamment :

- le programme « Rayons d'Espoir », qui vise à remédier aux inégalités inacceptables en matière d'accès aux soins contre le cancer, par la planification et la mise en œuvre d'une stratégie durable de lutte contre le cancer dans les pays qui ne disposent que de peu d'infrastructures ou d'installations pour fournir des soins contre le cancer à leurs citoyens, ou qui n'en disposent pas ;
- les initiatives conjointes de l'AIEA et de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le cadre du nouveau programme « Atoms4Food » visant à favoriser l'application de la science et de la technologie nucléaires à une question cruciale que le monde veut régler, à savoir la sécurité alimentaire ;
- les initiatives de l'AIEA en matière de préparation et de réponse aux épidémies de zoonoses (projet ZODIAC) et de solutions à la pollution marine par le plastique (initiative NUTEC Plastics), ainsi que les activités menées dans le cadre du projet « Atoms4NetZero », qui renforcent le lien entre les utilisations pacifiques et la réalisation des objectifs de développement durable.

8. Ces programmes de transformation constituent un bon départ, mais ont besoin de ressources supplémentaires pour se poursuivre. Prenant acte du succès de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, lancée par celle-ci à la suite de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2010, qui a permis de créer une ressource précieuse et souple pour les activités hautement prioritaires de l'AIEA en matière d'utilisations pacifiques, sur la base de contributions volontaires des États membres de l'Agence, nous avons l'intention de continuer à chercher les moyens de trouver de nouvelles ressources pour les travaux de l'Agence visant à sauver des vies, afin de démontrer notre attachement au Traité sur la non-prolifération.

9. À cet égard, nous encourageons de nouveaux efforts visant à renforcer la collaboration avec un plus grand nombre d'institutions de développement et de donateurs afin d'amplifier les travaux dans ces domaines, notamment dans le contexte

de la Conférence ministérielle de l'AIEA sur la science, la technologie et les applications nucléaires et le programme de coopération technique, qui se tiendra en 2024. Nous invitons les hautes personnalités des États membres de l'AIEA à prendre une part active à la Conférence ministérielle de 2024.

10. Dans le même ordre d'idées, nous soutenons les efforts continus déployés par les États membres pour resserrer la collaboration avec un grand nombre d'experts, dont on peut citer les initiatives suivantes : « L'atome pour le patrimoine », « Neutrons4NA », Cadre pour la coopération nucléaire pacifique et le Dialogue soutenu sur les utilisations pacifiques de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires.

11. Nous reconnaissons qu'il existe encore de nombreux obstacles à la pleine réalisation du potentiel des utilisations pacifiques, et nous réaffirmons notre engagement à travailler la main dans la main pour surmonter ces difficultés, notamment par les actions suivantes :

- Promouvoir la science et technologie nucléaires dans les programmes d'éducation et de formation, notamment en les intégrant dans les programmes scolaires aux niveaux primaire et secondaire, pour faire connaître aux jeunes les avantages et les possibilités offerts par la science et la technologie nucléaires et favoriser le perfectionnement de la population active ;
- Doter les institutions et les autorités chargées de la réglementation des moyens nécessaires pour assurer un fonctionnement sûr et sécurisé des équipements, l'objectif étant de garantir la sécurité des travailleurs, des patients et du public ;
- Encourager une intégration plus large des utilisations pacifiques dans les stratégies nationales et mondiales de développement durable en faisant participer un grand nombre d'acteurs dans la planification et la mise en œuvre y relatives, notamment les organismes gouvernementaux et internationaux de développement, les organisations non gouvernementales, le corps médical, les chercheurs, les universités, les organismes de réglementation du nucléaire, les exploitants nucléaires et le secteur industriel ;
- Mettre en avant la contribution des cadres régionaux de coopération et de renforcement des capacités et encourager la mise en place de tels cadres, en vue de promouvoir la mise en commun des données d'expérience opérationnelle, des connaissances techniques et des meilleures pratiques en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, notamment auprès des centres d'apprentissage mondiaux, les centres d'excellence régionaux, des centres d'ancrage régionaux, des organisations de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres organisations régionales compétentes ;
- Promouvoir un accès plus large des pays les moins avancés aux avantages des applications pacifiques de la science et de la technologie nucléaires, en éliminant les obstacles à leur pleine participation au programme de coopération technique de l'AIEA, notamment par la fourniture de conseils d'experts pour la détermination des besoins et des ressources disponibles et par l'appui au développement évolutif de leurs cadres réglementaires en matière de sûreté et de sécurité ;

12. Nous réaffirmons qu'il importe de poursuivre la coopération afin d'accélérer et d'accroître la contribution des utilisations pacifiques à la pleine mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et insistons sur la participation des pays bénéficiaires à la conduite de la coopération et de l'assistance en vue de la réalisation des objectifs de développement nationaux.

13. Nous encourageons tous les États parties au Traité sur la non-prolifération à continuer de collaborer étroitement avec l'AIEA, ses États membres, les organismes du système des Nations Unies, les instituts de recherche, les institutions financières internationales, le secteur industriel et la société civile afin de continuer à améliorer la contribution de la science et de la technologie nucléaires dans le cadre plus large du programme de développement international.
